SIGNALS LA ROCHELLE N°1 De la signalisation et de l'équipement de sécurité

Fiche technique

Alarme Type 4 AGYLUS

Déclenchement du son incendie

FABRIQUÉ EN FRANCE

AGYLUS

Description :
Diffusion du son incendie et de 4 sons PPMS.
Ne nécessite aucun paramétrage.
Étanche (IP 55).
Flash intégré
Appli Smart AGYLUS.

2 modèles : à pile ou sur secteur

AGYLUS, c'est une installation d'alarmes entièrement radio permettant de répondre à la réglementation incendie type 4 et / ou PPMS. Avec AGYLUS, vous n'installez qu'un seul réseau de diffuseurs sonores et visuels pour le son incendie et le son PPMS. Si vous déclenchez une alarme type 4 AGYLUS, le son incendie se propage sur tous les produits.
Si vous déclenchez une alarme PPMS AGYLUS, le son PPMS se propage sur tous les produits.

Caractéristiques

Reconnaissance des alarmes présentes dans le réseau : Automatique
Contrôle de la communication radio : Permanent
Contrôle de la puissance du signal radio : Oui
Contrôle de l'état de pile faible : Oui
Déclenchement : Alarme incendie + Flash
Diffusion :
- Flash
- Son incendie NFS 32001
- 4 sons PPMS début et fin d'alarme

Niveau sonore :
- 90 dB en mode normal
- 95 dB en mode boost

Visualisation de l'alarme déclenchée : Led alarme
Flash lumineux : Par 3 Leds 20 lumens
Durée maxi d'alarme sonore et visuelle : 5 min maxi
Technologie radio : LoRa
Fonction répéteur : Intégrée
Portée :
- 6 km maximum en champ libre
- 600 m maximum dans un bâtiment

Bande de fréquence : 868 MHz
Nombre d'alarmes en réseau : Illimité
Connectivité Android : Bluetooth Low Energy
Appli Smart AGYLUS :
- Auto-diagnostic
- Déclenchement PPMS
- Personnalisation

Indice de protection : IP 55
Matériau : ABS
Poids : 925 g
Dim. : L 187 x H 302 x P 59 mm

Réf. : AGYALT4 **- Alarme de confinement Incendie AGYLUS**

Alimentation : Modèle à piles : 3 piles LR14
Autonomie : 2 ans en veille + 4 h en alarme maximum

Réf. : AGYALT4S **- Alarme de confinement Incendie sur secteur AGYLUS**

Alimentation : Modèle sur secteur : 230 V / 50 Hz secourue par batterie Lithium
Autonomie secteur absent : > 10 jours